

c ô t é VILLAGE

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION
POUSSAN

Actualités

Sécurité

Finances

Enfance

Associations

Agenda 21

Tribune libre

Festivités





SOMMAIRE

Actualités	P. 3
Sécurité	P. 4
Finances	P. 6
Enfance/Jeunesse	P. 8
Associations	P. 10
Urbanisme	P. 12
Agenda 21	P. 14
Tribune libre	P. 15
Festivités	P. 16

Si vous ne recevez pas régulièrement ce bulletin dans votre boîte aux lettres n'hésitez pas à en faire part au service communication de la mairie à l'adresse ci-dessous.

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION
DE LA VILLE DE POUSSAN
N°27 - ÉTÉ 2012

Directeur de la publication : Jacques Adgé

Rédaction, conception, réalisation, photos :
Service communication de la Ville de Poussan
place de l'hôtel de ville - 34560 POUSSAN
04 67 78 99 56 - www.ville-poussan.fr
communication@ville-poussan.fr

Impression : JF Impression - Montpellier
Impression avec encres végétales sur papier PEFC
issu de forêts gérées durablement



Voilà revenu le beau temps, avec un début d'été ensoleillé qui devrait réjouir nos écoliers bientôt en vacances et profiter aux citoyens qui seront en congés pendant ces mois d'été.

Une longue période électorale vient de se terminer, qui nous a doté d'un nouveau Président de la République et de nouveaux députés.

Le Président et le Parlement ont donc changé d'étiquette politique et nous souhaitons que ce changement apporte autant que possible, une meilleure vie au quotidien pour tous les administrés qui souffrent.

Mais comme le dit le proverbe « qui vivra, verra ». Attendons l'installation et les changements prévus pour nous faire une opinion; nous jugerons sur les résultats.

En ce qui concerne Poussan, des projets importants vont être engagés en 2012 : résidences pour anciens à Malesca, logements sociaux, accès à la propriété, commerces, terrains, à la Fontette, réhabilitation de la circulade, parking de la Poste, garage au Chemin des Frères, parking à Malesca.

Tous ces chantiers seront livrés à partir de la rentrée de septembre, pour des réalisations opérationnelles dans le courant de l'année 2013. Les quatre derniers mois de l'année devraient être très actifs.

Nous réunirons prochainement les habitants des quartiers concernés par les projets de Malesca et de la Fontette.

Quant au projet de la circulade, datant de plus de trois ans maintenant, une étude complémentaire va être menée pour l'adapter à la circulation actuelle et anticiper la future, notamment dans les secteurs étroits.

Un investissement important va être consacré au renouvellement de l'éclairage public des plus anciens lotissements. En effet, les lampes actuelles sont obsolètes et énergivores pour la plupart; 75 lampadaires seront remplacés dès cette année avec un investissement total de 117 000 €, subventionné à hauteur de 74 000 € et un investissement municipal qui correspondra à l'enveloppe prévue au budget, de 43 000 €.

Cette année sera exceptionnelle concernant les subventions pour les économies d'énergie; avec notamment le remplacement des menuiseries et de la chaudière de la MJC.

Vous le voyez, ces programmes sont très bien subventionnés, ils vont nous permettre d'avancer sur le volet « économie d'énergies » de l'Agenda 21 qui entre désormais dans sa phase opérationnelle avec des actions concrètes. D'autres décisions importantes concernant cet Agenda 21 seront bientôt annoncés, n'hésitez pas à contacter le service, tout le monde peut y participer, le développement durable est l'affaire de tous...

Nous vous informerons aussi dès que le futur grand projet sur l'emplacement de l'ancienne cave coopérative sera un peu plus avancé et pourra être communiqué.

Je voudrais profiter de cet édito pour faire passer un message qui me concerne à mes concitoyens, dans le but d'éviter que des rumeurs alarmistes ne circulent.

Certains l'ont appris, des problèmes personnels importants altèrent ma santé au quotidien (pas de façon irréversible toutefois) et m'handicapent. J'ai donc décidé, en accord avec mes adjoints, et le Conseil Municipal de prendre un peu de recul jusqu'au mois de septembre, pour arriver, je l'espère, en forme pour la rentrée.

Je continue à gérer les affaires importantes, et à assumer les fonctions de ma charge, mais avec plus de distance, j'ai demandé à mes adjoints plus d'implication dans la gestion quotidienne de la commune, qui est une tâche parfois épuisante...

Je vous souhaite à toutes et à tous d'agréables vacances pour ceux qui en prennent et pour les autres, beaucoup de bonnes choses aussi.

Continuons ensemble

Jacques Adgé
Maire de Poussan



Travaux

Implantation d'une antenne TV sur la colline de la Moure

EDF Energies nouvelles, exploitant du parc éolien, a sollicité de la Mairie l'autorisation d'implanter un mât pour l'émetteur TV sur la colline de la Moure sur un terrain appartenant à la commune de Poussan.

Il sera installé sur le pylône appartenant à la radio RTS provisoirement et à titre expérimental. Le but de l'implantation de cette antenne est de fournir au réémetteur un signal de qualité en provenance de l'émetteur TV de Saint Baudille afin de résoudre les problèmes actuels de réception TV.

Ce système serait installé à 100 mètres environ du pylône et se composera de :

- Un mât haubané ou en tube d'une hauteur de 3,50 m
- Une antenne TV de type râteau de 1,10 m et un pré-ampli de signal
- Un câble co-axial de 100 m environ reliant l'antenne TV au réémetteur. Ce câble sera auto alimenté en 12 ou 24 volts pour le besoin du pré-ampli.

La société EDF propose une convention d'occupation du domaine public pour une durée de 15 années, renouvelable par tacite reconduction, à partir du 1er janvier 2013. Cette convention prévoit une redevance de 800 € versée par EDF à la commune.

Éclairage public

Un crédit de 40 000 euros a été inscrit au budget 2012, pour l'amélioration de l'éclairage public.

Suite à des subventions imprévues de la Région LR et du F.E.D.E.R. (Union Européenne) pour 54 000 € sur un investissement de 77 000 €, soit 70 % de subvention, et une seconde subvention de 20 000 € de la part d'Hérault-énergie pour un investissement de 40 000 € soit 50 % de subvention, pour un investissement total de 117 000 € et une aide de 74 000 € qui représente 60% de subvention. Soit une part communale de 43 000 € qui sera reprise dans une décision modificative pour 3 000 €.

Cette opération consiste à remplacer progressivement les équipements d'éclairage public les plus anciens, dotés d'ampoules de 125 w, par des LED et des lampes cosmo white de 36 w, beaucoup plus économiques en consommation d'énergie. 22 horloges astronomiques seront également posées en remplacement des anciennes cellules photo-électriques.

Seront concernés en premier lieu les quartiers de Bélbézé, et de Maluzan, chemin de Clermont, rue de l'amitié, rue Pierre Séguy, rue des Pierres-Plates et chemin des Romains.

Chauffage de la M.J.C.

Le remplacement de la chaudière sera financé à 80% par une subvention d'Hérault-énergie. En fonction de contraintes techniques, d'autres équipements complémentaires pourraient être proposés par le bureau d'études.

Le remplacement des menuiseries va être poursuivi afin d'optimiser le rendement de la nouvelle chaudière pour un montant de 23 000 € subventionné à hauteur de 10 000 € par Hérault-énergie.

Nouvelle ligne LGV.



Une réunion à l'initiative de Réseaux Ferrés de France a eu lieu mardi 26 juin pour présenter aux élus concernés les options de passage de la future Ligne Grande Vitesse Montpellier/Perpignan.

Au cours de cette réunion, une nouvelle option de tracé a été présentée, plus au sud que celle jusque là proposée : elle passerait au sud de la RD 613, par la crique de l'Angle pour rejoindre Loupian, avec la construction d'un ouvrage d'art de 1,7 km.

Jacques Adgé, à pris la parole pour exprimer son désaccord sur cette option. Pour lui l'option nord, en dessous du ball trap, était la moins contraignante pour Poussan. L'hypothèse d'un passage au-dessus de la 613 par la Plaine et l'échangeur (tracé initial) serait un moindre mal comparé à un tracé sud qui impacterait l'étang de Thau et les zones naturelles sensibles de la Crique de l'Angle.

Le choix définitif du tracé et de la mixité voyageurs/fret sont toujours en cours d'étude, l'enquête publique ayant lieu en 2015. Pour l'instant des réunions publiques d'information sont organisées pour prendre l'avis des élus et de la population. Il importe cependant de rester vigilant quand à l'évolution de ce projet. Le Conseil Municipal compte prendre contact avec les communes de Gigean et Loupian pour se concerter sur la conduite à tenir en cas d'évolution problématique pour leurs communes respectives.

Ça bouge au poste de police

Qui dit « Sécurité Publique » dit, pour les poussannais « Gendarmerie » ou « Police Municipale ». Notre commune s'est doté il y a plusieurs années, d'un service de Police, ce service est aujourd'hui en pleine restructuration.



2 arrivées pour un départ : Mélanie Baudin et Cyril Assié, ASVP, prennent leurs fonctions à Poussan, Bernard Velez, Chef de poste part à la retraite.

Notre Chef de Poste Bernard VELEZ a en effet, posé ses droits à la retraite et va nous quitter cet été, nous lui souhaitons tous au passage, une très bonne retraite. Il sera remplacé dès le 1^{er} aout, par Mme Patricia Andrieu, qui nous vient de la Commune de Villeneuve lez Maguelone où elle exerçait précédemment. Elle sera assistée de Mme Christelle Hummel, de Mr Eric Simon et de deux ASVP Mr Cyril Assié et Mme Mélanie Baudin.

Nous avons voulu renforcer les effectifs pour plusieurs raisons :

La première est que notre commune grandit et il n'est pas possible de couvrir correctement les missions avec trois agents comme dans le passé. Les deux ASVP vont pouvoir renforcer la présence de la

Police auprès des citoyens, réguler les sorties des écoles, régler les problèmes de stationnement, les animaux errants, les déjections d'animaux sur la voie publique, le ramassage des déchets et autres missions de proximité.

Ces deux nouveaux agents pourront par leur présence quasi permanente sur le terrain, libérer du temps à nos autres policiers afin qu'ils agissent plus efficacement. Pour plus de service aux Citoyens, la Police Municipale sera opérationnelle aussi le samedi toute la journée.

Au nom de tous, nous souhaitons la bienvenue à nos nouveaux agents.

Stationnement et zone bleue :

Depuis le début de l'année 2012, pour stationner sur une zone bleue, il est obliga-

toire d'utiliser un disque répondant aux nouvelles normes européennes.

Celui-ci (de couleur bleu) ne mentionne plus que l'heure d'arrivée des véhicules. Cette nouvelle version obligatoire, est valable dans toutes les zones bleues de France, quelle que soit la durée de stationnement autorisé par les communes. En effet, ce sont les communes qui décident de la durée maximum autorisée pour un arrêt.

En ce qui nous concerne, la Commune de POUSSAN a décidé de maintenir l'autorisation à 1h30 (comme dans l'ancien système). Toutefois il est nécessaire de vous procurer ces nouveaux disques auprès des commerçants qui en ont en stock.

Grâce à nos deux nouveaux agents ASVP, une attention toute particulière sera mise



Sécurisation des accès aux écoles

sur les stationnements anarchiques et dangereux, le code de la route devra être respecté par tous, il en va de notre qualité de « vivre ensemble ».

Nous vous engageons vivement à respecter ces points, pensez toujours que vous pouvez gêner vos concitoyens, un véhicule garé sur le trottoir par exemple, empêche de circuler les personnes handicapées en fauteuil mais aussi, votre voisine avec sa poussette et votre grand-mère qui a du mal à se déplacer ! A chaque incivilité de ce type, vous les mettez en danger en les forçant à se déporter ou à emprunter la voirie, pensez-y !

Barriérage :

De nombreuses plaintes de riverains nous arrivent pour des problèmes liés au stationnement gênant, aux bouchons engendrés çà et là, par la faute d'incivilité. La commission de sécurité a retenu plusieurs points qui ont été traités ou sont en cours de traitement. Ces équipements sont nécessaires pour la sécurité de tous et surtout celle des jeunes enfants.

Après un court temps d'adaptation, leur efficacité sera amplement démontrée et largement supérieur aux légères gênes occasionnées...

Voisinage :

C'est l'été, nous vivons beaucoup dehors, piscines et barbecues, sont les principaux problèmes de voisinage que nous avons à traiter, sans compter les aboiements des chiens qu'ils soient seuls ou accompagnés. Là aussi, pensez que vous êtes toujours le

voisin de quelqu'un et que vous ne pouvez pas exiger de lui, ce que vous ne faites pas vous-même...

Pour tous les petits problèmes de voisinage irritants, n'hésitez pas à en parler aux ASVP qui patrouillent dans le centre ou dans les lotissements, la proximité et le dialogue est leur principale mission.

Tranquillité vacances :

Comme chaque année, la Police Municipale assure une surveillance gratuite des habitations. N'hésitez pas à leur signaler votre absence afin qu'ils puissent ajuster les rondes de surveillances. Pour bénéficier de ce service, l'inscription au poste de police, boulevard du Riverain est nécessaire.



Remise de permis piéton aux scolaires

Conclusion :

Une nouvelle Police avec encore plus de proximité, une commission de Sécurité Publique efficace et à l'écoute de tous, voilà ce qui se met en place progressivement.

Les missions de nos Policiers sont très variées, délicates, dangereuses et malheureusement ingrates.

Notre tranquillité et notre sécurité en dépendent pour une grande part : c'est pourquoi nous mettons tout en œuvre pour réussir ce challenge en portant un effort incessant pour améliorer ce service en le dotant des moyens humains et matériels nécessaires.

Nous vous tiendrons au courant régulièrement des avancées de notre action.

Pour toutes questions, vous pouvez nous faire passer une note par l'accueil de la Mairie et une permanence est possible le vendredi soir sur rendez-vous uniquement.

Bon été à Tous

LA POLICE MUNICIPALE DE POUSSAN

**MAIRE ADJOINT DÉLÉGUÉ À LA SÉCURITÉ
PUBLIQUE : Pascal Giugleur**

Permanence en Mairie le vendredi à partir de 17h, uniquement sur Rendez-Vous au 04 67 78 99 51

• COORDONNÉES :

Poste de Police
4, Bd du Riverain - 34560 POUSSAN
Tél. 04 67 53 23 80 - 06 83 41 48 09
policemunicipale@ville-poussan.fr

• PERSONNELS :

Chef de poste : Patricia Andrieu
Brigadier chef principal : Éric Simon
Brigadier : Christelle Hummel,
ASVP : Mélanie Baudin, Cyril Assié

• MISSIONS :

Exécution des arrêtés municipaux

Surveillance et respect des règlements du commerce sur la voie publique

Surveillance et respect des règlements en matière d'urbanisme

Contrôle et Réglementation de la circulation et du stationnement

Contraventions en matière de circulation routière et d'équipements des véhicules

Lutte contre le bruit et les incivilités

Surveillance et sécurisation des manifestations publiques

Sécurité des enfants aux abords des écoles

Organisation de patrouille pour assurer la tranquillité sur le village, la sécurité des personnes et la surveillance des biens.

Organisation de stages de prévention routière dans les écoles pour sensibiliser le jeune public aux dangers liés à la route.



Service Enfance Jeunesse

Le secteur enfance, jeunesse représente une part très importante du budget de la commune. La commission finances s'emploie à optimiser les coûts sans pour autant dégrader les prestations ou faire flamber les tarifs.

Compte rendu des activités

Les accueils de loisirs (A.L.A.E. et A.L.S.H.) assurent des activités qui se déroulent sur 123 000 heures.

Elles génèrent un flux financier de plus de 300 000 €. Les ressources proviennent pour 33% des familles, les organismes sociaux participent à hauteur de 21% et l'équilibre financier est assuré par une subvention de la municipalité à hauteur de 45%.

	ALSH	ALAE	TOTAUX
Nombre d'heures assurées dans l'année	36 494	87 295	123 790
Dépenses des services	131 240 €	172 572 €	303 912 €
Participation des familles	48 903 €	52 294 €	101 198 €
% de participation des familles	37,26%	30,28%	33,30%
Prestations organismes sociaux	26 240 €	38 993 €	65 233 €
% des prestations des organismes sociaux	19,98%	22,58%	21,46%
Financement municipal	56 097 €	81 364 €	137 461 €
% du financement municipal	42,74%	47,13%	45,24%

Les animations temps libres (ATL) représentent une enveloppe financière de 31 000 €. Le financement est assuré à hauteur de 34% par les familles, de 3% par les organismes sociaux et pour 63% par la municipalité. Il y a une disparité importante dans les parts de financements selon les activités.

nombre de participants	63	45	61	169
activités	initiations mercredi	sejours	stages	TOTAL GENERAL
Dépenses des services	5 082 €	22 144 €	3 115 €	31 110 €
Participation des familles	1 719 €	9 960 €	1 491 €	13 680 €
Remboursement de la Caisse d'Allocations Familiales		343 €		343 €
Financement municipal	4 138 €	11 841 €	1 624 €	17 603 €
Coût par participant	80 €	492 €	51 €	184 €
Participation des familles	28,33%	31,18%	49,50%	33,88%
Remboursement Caf		1,77%		2,09%
Financement municipal	73,69%	66,04%	37,49%	63,28%

Nouveau barème

Les tarifs de l'A.L.A.E. des A.T.L. et des repas du restaurant scolaire sont fonctions d'un barème basé sur le revenu fiscal de référence et le nombre d'enfants à charge. Trois tranches sont ainsi déterminées. Chaque enfant à charge apporte une majoration de 50%.

Barème actuel			Nouveau barème pour 2012-2013 (Majoration de 1,2%)		
Revenu annuel inférieur à	Revenu annuel supérieur à	Revenu annuel supérieur à	Revenu annuel inférieur à	Revenu annuel supérieur à	Revenu annuel supérieur à
9 581€	9 581 € et inférieur à 20 850 €	20 850 €	9 702€	9 702 € et inférieur à 21 114 €	21 114 €
Application du tarif plancher	Application du tarif médian	Application du tarif plafond	Application du tarif plancher	Application du tarif médian	Application du tarif plafond

L'A.L.S.H.

Le tarif journalier applicable est fonction d'un barème différent mais qui tient compte du revenu fiscal de référence et du nombre d'enfants à charge.

Pour une journée avec repas, les tarifs s'échelonnent :

- avec un enfant à charge de 3,80 € avec les bons CAF à 15,10 € sans les bons CAF
- avec 2 enfants à charge de 3,50 € avec les bons CAF à 14,50 € sans les bons CAF
- avec 3 enfants à charge de 3,20 € avec les bons CAF à 14,00 € sans les bons CAF.

Les tarifs journaliers sont inchangés pour 2012-2013.

Activités du mercredi

Ces activités qui consistent pour les 3-6 ans en une initiation à la motricité pendant 1 heure, et pour les 6-11 ans à la découverte du sport pendant 1h30 sont fréquentées par plus de soixante enfants. Les tarifs annuels, selon la tranche du barème, sont fixés pour 2012-2013 à :

plancher	22,00 €
médian	31,00 €
plafond	40,00 €

Stages multiactivités

Ces stages sont organisés pendant 5 jours sur une période de 2 heures. Ils sont proposés en février, avril et juillet pour les 6-10 ans et en juillet pour les 11-16 ans. Soixante et un enfants ou adolescents ont participé aux différents stages.

Les tarifs pour 2012-2013 sont fixés à :

plancher	31,50 €
médian	35,00 €
plafond	40,00 €

L'A.L.A.E.

Fonctionnement du temps du repas

Bases financières 2012-2013 :

Tranches du barème	Revenus <9 702€	Revenus <9 702€ <21 114€	Revenus >21 114€
Tarifs	Plancher	Médian	Plafond
Repas	2,80 €	2,95 €	3,10 €
ALAE	0,90 €	1,05 €	1,20 €
Familles	3,70 €	4,00 €	4,30 €
	47,25%	51,00%	54,92%
C.A.F.	0,84 €	0,84 €	0,84 €
Mairie	3,29 €	2,99 €	2,69 €
	42,02%	38,19%	34,38%

Prix du repas payé au prestataire	2,76 €
Charge de personnel de restauration et de fonctionnement	2,73 €
Charge de personnel de surveillance et d'animation	2,34 €
Prise en charge d'un enfant	7,83 €

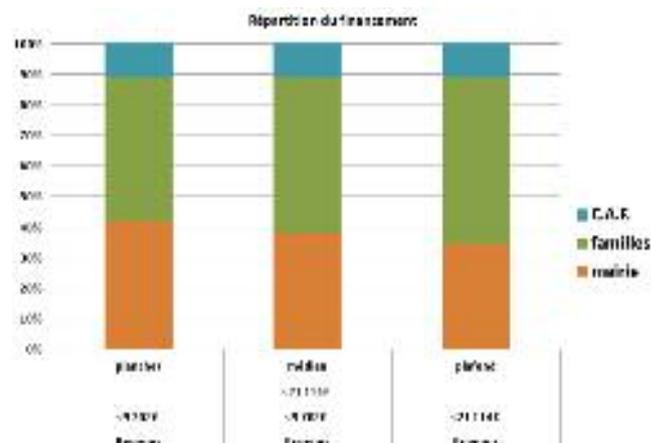
Le coût journalier de la prise en charge d'un enfant pendant le repas était de 7,58€ pour l'année écoulée. Il est estimé 7,83€ pour l'année à venir. Le financement est assuré par les familles, la caisse d'allocation et la commune.

Afin de garder la même répartition de financement sur la période de midi, la tranche médiane est majorée de 10 centimes d'euros, la tranche plafond de 20 centimes.

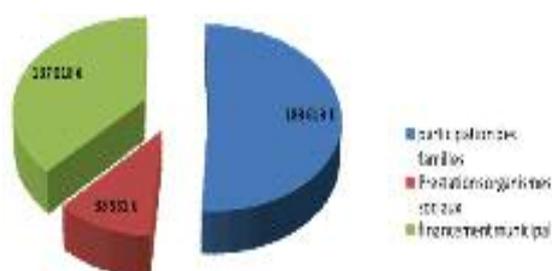
Tarifs	Période matin (1h30) ou soir (1/2h)	Période de midi	Coût par journée (3 périodes)
plancher	0,60 €	0,90 €	2,10 €
médian	0,70 €	1,05 €	2,45 €
plafond	0,80 €	1,20 €	2,80 €

La tarification des périodes du matin ou du soir ne change pas.

Financement 2012-2013 :

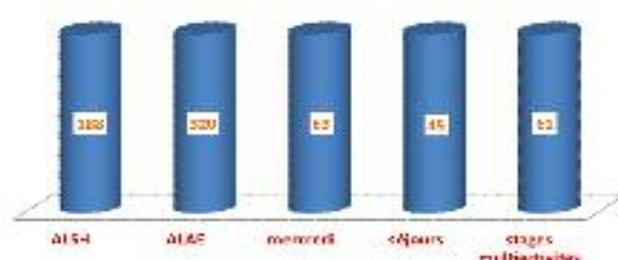


FINANCEMENT ANNUEL

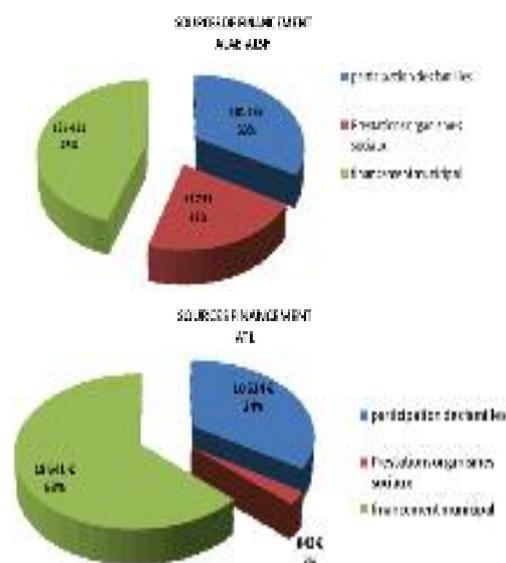


Données générales

Participation 2011-2012 :



Financement des activités 2011-2012 :





Une saison bien remplie

Le service Enfance Jeunesse de la ville revient sur ce qui a été proposé à vos enfants au cours de ces six premiers mois de l'année et vous fait part des événements à venir.



Le séjour ski



Organisé du 19 au 24 février, 15 jeunes poussannais âgés de 11 à 16 ans et leurs 3 accompagnateurs sont partis dévaler les pistes de ski de Praloup, dans les Alpes de Haute-Provence. Une fois de plus, le séjour a enthousiasmé les participants et a été à la hauteur des attentes de chacun : météo clémente, neige en quantité suffisante, hébergement et restauration de qualité.

Les ALAÉS



Un changement de direction est intervenu en cours d'année en raison du congé maternité de la directrice de l'ALAÉ V. Hébert, Valérie Fernandez. Ainsi depuis la fin mars, c'est Mlle Emilie Mayet qui est responsable de cette structure.

Les rencontres inter-alaé sont toujours un moment fort dans une année scolaire, même si cette année, la pluie s'est invitée et n'a pas permis la dernière rencontre. Malgré tout, les équipes d'animation, au Baux ou à Hébert, mettent toujours en œuvre des activités ludiques qui permettent aux enfants fréquentant l'un ou l'autre des accueils de passer un moment agréable.



Le mardi 26 juin, les enfants de l'ALAÉ V. Hébert ont invité les enfants de l'ALAÉ des Baux afin de leur présenter leur spectacle, concocté tout au long de l'année avec leurs animateurs. Le vendredi 29 juin, c'est au tour des enfants de l'ALAÉ des Baux de recevoir leurs hôtes de l'ALAÉ V. Hébert et d'animer leur spectacle de fin d'année, pour la plus grande joie des petits et des grands !

Le centre de loisirs

Ouvert chaque mercredi en période scolaire, pendant les vacances de février et d'avril, la fréquentation en maternelle (3-6 ans) et en primaire (6-12 ans) a été très satisfaisante. Avec 24

places ouvertes en maternelle et de 24 à 36 places en primaire en fonction de la période, les places restantes ont souvent été peu nombreuses, notamment en maternelle.



Cette année, outre les animations de qualité mises en place par l'équipe (activités manuelles, initiations sportives, grands jeux, cuisine...), plusieurs sorties organisées ont remporté un grand succès. Parmi les temps forts de ce début d'année, citons la sortie à Fantasy Park en janvier, le stage de hip hop en février, la journée plein air à Bessilles en mars, le cirque de Saint-Petersbourg en avril et l'accrobranche en mai.

Le centre de loisirs a également participé à deux projets importants : le premier en partenariat avec la maison de retraite « la mésange » et le Conseil Général et le second avec la Sogères, prestataire de la restauration communale.

Le premier projet, intergénérationnel, a permis d'organiser une journée riche en échange et en émotion autour de chants, appris d'une part par les enfants du centre et d'autre part par les résidents de la maison de retraite.

Le second projet a consisté en un concours national sur le thème de la fable et son illustration. Aurore et Alice, toutes deux animatrices au centre de loisirs ont pris le projet à bras le corps et avec un groupe d'enfants se sont mis au travail ; ainsi est née « la reine des abeilles et la chenille ». Le 6 juin dernier, la Sogères a offert un goûter aux enfants du centre et a remercié chaque participant pour son implication. Chacun est reparti avec un livre regroupant les différentes fables des participants au concours.



L'été du SEJ

- **Un stage « raid nature »** est organisé du 9 au 13 juillet à destination des 6/10 ans. Tous les matins, les 16 sportifs en herbe se rendront au parc de Bessilles et pratiqueront tour à tour du VTT, de la course d'orientation, du tir à l'arc et une séance piscine. Nous concluons cette semaine par un petit raid nature.

- **Un stage multi glisse** est organisé du 9 au 13 juillet pour les 11/16 ans. Initiation au catamaran, initiation au wakeboard sous télésiège nautique, balade découverte et baignade sur l'étang en canoë kayak et stand up paddle, croisière en voilier habitable sur l'étang et découverte de la faune de l'étang au cours d'une « balade en apnée » (masque/tuba) sont au programme.

- **Le centre de loisirs** est ouvert du lundi 9 juillet au vendredi 10 août. Comme chaque année, 2 piscines sont installées sur le centre, de nombreuses animations seront proposées à vos enfants et parmi les sorties, citons la visite du jardin des plantes à Montpellier, la sortie en bateau à Bouzigues, la visite du zoo de Montpellier. Deux nuits au centre sont également prévues, la première le mercredi 18 juillet et la seconde le jeudi 2 août. La fête de fin du centre est organisée le jeudi 9 août et est ouverte aux parents qui le souhaitent.

Les programmes sont disponibles au service enfance jeunesse et sur le site de la ville.

RENTRÉE 2012/2013



Les dossiers d'inscription du service enfance jeunesse, valables pour les ALAÉ, l'ALSH (centre de loisirs), la cantine et les in'otricité et in'sports, ont été distribués à vos enfants par le biais des enseignants.

Vous pouvez nous ramener ces dossiers à **partir du lundi 9 juillet** au service enfance jeunesse, accompagné des pièces demandées (voir page 4 du dossier). Nous vous rappelons que le bureau du service enfance jeunesse est ouvert tout l'été.

Cette année, le dossier d'inscription se différencie par la couleur selon l'âge de votre enfant : le dossier maternel est saumon tandis que celui des primaires (et +) est bleu. Attention, il y a eu une erreur de distribution en grande section de maternelle, assurez-vous de remplir un dossier bleu et non un dossier saumon. Merci d'avance.

Reprise

Le centre de loisirs reprendra le **mercredi 5 septembre 2012** (programme disponible dans le courant de l'été) et les inscriptions débuteront trois semaines avant.

L'in'otricité (3/6 ans) et l'in'sport (7/11 ans) reprendront le **mercredi 12 septembre 2012** et les inscriptions débuteront à partir du lundi 20 août.





ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS SPORTIVES

BALL TRAP CLUB LANGUEDOC ROUSSILLON

Responsable : DARDOISE Noël
Siège social : Stand de tir de Poussan - collines de la Moure
Contact : 04 67 78 25 33 - Fax 04 67 53 78 51

BILLARD CLUB DE POUSSAN

Président : M. PEYTAVI Jean-Claude
Siège social : 2, place Cabrolous - 34560 POUSSAN
Contact : 04 67 78 28 53 - e-mail : jpeytavi@aol.com
Activités : Salle socio-culturelle Jean Théron
Ouvert tous les jours, billard loisirs et compétition, jeunes, adultes.

LA BOULE POUSSANNAISE

Présidents : VICENS Jean-Marc
Contact : 06 47 97 67 82 - mail : josiane.vicens@sfr.fr
Siège social : jardin public - POUSSAN
École de pétanque 10/17 ans - 10 concours officiels par an.

CHASSE

Président : POURTIER Bernard
Siège social : 7, rue de la Farigoule
Contact : 04 67 78 23 34 / 06 89 89 07 96 - e-mail : pourtier.bernard@wanadoo.fr

ENTENTE CYCLISTE POUSSANNAISE

Président : ALIBERT Gérard
670 chemin du Moulin à vent
Contact : 06 60 78 20 34 - e-mail : alibertgerard@hotmail.fr
Pratique du cyclisme loisir et compétition

ART DANSE

Présidente : BOUSQUET Josette
Contact : 04 67 78 24 49
Siège social : 2, avenue du Bois de Boulogne - 34560 POUSSAN

CA POUSSAN FOOTBALL

Président : SEMPERE Philippe
Commission des Jeunes : ADGÉ Guy-Louis - SINGLA Alain : 06 13 80 39 98
Secrétaire : SIGLAR Marie Contact : 04 67 78 64 01 - capfootball@hotmail.fr
Siège social : Complexe sportif des Baux, 234 D route de Loupian - POUSSAN.
école de foot label FFF - 1 terrain pelouse + 2 terrains synthétiques.

FUTSAL

Président : CARRERAS Carlos
Contact : 06 74 59 82 24
Renseignement : BENDALI Farid 06 58 69 38 05
Pratique du foot en salle pour les + de 18 ans en loisir

GYM GRS

Présidente : SGANGA Lucienne
93, route de Balaruc - 34110 LA PEYRADE
Contact : 04 67 48 67 88 / e-mail : lucilisa@wanadoo.fr
gymnastique rythmique, jazz, stretching

POUSSAN THAU HANDBALL

Président : GARAIT Jean
Contact : 04 67 43 96 90 - 06 76 28 47 06
site : www.frontignanhb.fr
Rencontres et entraînements au gymnase des Baux

JUDO ATHLETIC POUSSANNAIS

Président : URBANI Audrey
Siège social : chemin de Loupian
complexe sportif les Baux : nouveau Dojo
Contact : 06 63 97 03 34 - Mail : clubjudo-jap2011@hotmail.fr
Pratique du Judo et du Jujitsu

MOTO CLUB POUSSAN

Président : SÉRIEYS Sébastien
11, rue de l'Estaque 34560 POUSSAN
Contact : 06 72 84 54 19 - E-mail : motoclubpoussan@orange.fr
Pratique tout terrain d'engins motorisés sur circuit et en randonnées

ASP RUGBY

Président : MARQUES Hervé - Secrétaire : Jessica Olivet
Siège social : complexe sportif des Baux
234 A route de Loupian - BP 14- 34560 POUSSAN
Contact : 06.33.17.37.17 / 06.31.09.15.54
e-mail : aspoussan@gmail.com - Site : www.rugby.poussan.com

ÉCOLE DE RUGBY DES VIGNES DE THAU

Présidente : BEDOS Gilles
Contact : 06 17 83 38 53
Siège social : 6, place des Aires du Portel - 34560 VILLEVEYRAC
e-mail : vignesdethau@hotmail.fr / vignesdethau@orange.fr
Site : ecolederugbypoussan.spaces.live.com
Activités : complexe sportif des Baux -234 B route de Loupian - 34560 POUSSAN
École de rugby labélisée FFR, 5/15 ans

SKATE N'THAU

Contact : Damien 06.64.62.56.32
Pratique et cours de skateboard au park de Poussan.

TIR ARMES ANCIENNES

Responsable : Mr RAJA Michel
Contact : 04 67 78 42 47

UNION SPORTIVE POUSSAN TAMBOURIN

Président : POURTIER Rémi
Contact : BUONOMO Yvan 04 67 51 06 09 / 06 81 09 02 46
e-mail : yvan.buonomo@orange.fr
Pratique du tambourin, compétition, championnats et coupes FFJB.

CA POUSSAN TENNIS

Président : BRESSON Bernard
Contact : 04 67 78 56 66 / 06 62 55 20 45 - e-mail : bernardbresson@sfr.fr
Siège social : complexe sportif des Baux - route de Loupian - 34560 POUSSAN
École de tennis - location horaire, hebdo, mensuelle - Cours et compétition

UNION SPORTIVE DU VOLLEY POUSSANNAIS

Président : FIGARET Jean-Christophe
Siège social : C/O Stebanson - 1785 quai des moulins 34200 Sète
Contact : Tél. 04 67 80 10 36 - fax 04 67 43 19 14 - e-mail : stebanson@wanadoo.fr
Pratique du volley Ball en compétition et loisir tous niveaux.

VOILE

Responsables : SOLER Thibault
Contact : 04 67 43 56 46

ASSOCIATIONS CULTURELLES, FESTIVES, CARITATIVES

AMAP CANTAGAL

Président : JEAN Patrick
SIÈGE SOCIAL : 15 route de Méze - 34560 VILLEVEYRAC
Contact : 09 50 29 24 81
e-mail : amapcantagal@yahoo.fr - Site : amap34cantagal.free.fr /
Distribution de paniers ou demi-paniers de fruits et légumes biologiques, visites
du jardin, ateliers pédagogiques, soirées, méchoui, ciné-débats...

AMICALE DES CÔTEAUX DE BELBÉZÉ

Présidente : HACHEM Madeleine
Contact : 04 67 78 24 51
Siège social : 12, rue de la Farigoule - 34560 POUSSAN
Lieu : MJC rue des Horts

AMICALE DU GIRADOU

Présidente : LAURENT Geneviève
Contact : 04 67 43 94 97 / 06 66 63 05 80 - e-mail : genelaure@free.fr

AMICALE DES POMPIERS DE BOUZIGUES

Président : CARTIER Nicolas
Contact : 04 67 78 32 57
Siège social : Rue Urbain Grollier - 34140 BOUZIGUES

ATELIER DES FILLES

Présidente : BOULANGER Virginie
Contact : 06 10 74 21 48 / e-mail : atelierdesfilles@orange.fr
scrapbooking, loisir créatif, ludique et artistique

CAVE COOPÉRATIVE LES TERROIRS DE LA VOIE DOMITIENNE

Président : CALMETTE Boris

Contact : 04 67 68 67 56

Siège social : Chemin des Romains - 34660 COURNONSEC

CLUB DE L'AVENIR

Présidente : ROUZIER Josette

Contact : 04 67 18 92 45

Siège social : 16, rue de la farigoule - 34560 POUSSAN

Club récréatif et social : rencontres entre personnes âgées, loisirs, sorties, vie associative du village

COMITÉ DES FÊTES «LE CARRÉ D'AS»

Président : GIL CATALA Jean

Contact : 06 75 10 18 44 - mail : bernard.leclercq17@orange.fr

Organisation de festivités : soirée cabaret, fête de la musique, Fiesta Poussan, fête locale, fête des vendanges, Halloween...

COMPAGNIE DU STRAPONTIN

Présidente : DELAUNAY Marie

Contact : 04 67 18 16 24 - e-mail : delaunaymarie@hotmail.com

Siège social : 1 rue des Horts - Poussan

Http://comp.dustrapontin.free.fr - e-mail : compagniedustrapontin@hotmail.fr
ateliers théâtre, organisation de spectacles, concerts, salle Paul Vilalte (MJC)

COOPÉRATIVE AGRICOLE

Président : FOULQUIER Régis

Contact : 04 67 51 97 21

Siège social : 47, avenue de la Gare - 34560 POUSSAN

COUNTRY CHRIS CROSS

Présidente : LANDEMAINE Claude

Siège social : 5, rue des cyprès

Contact : 06 03 03 42 17 - e-mail : chrisland34@hotmail.fr

STRUCTURE MULTI ACCUEIL ASSOCIATIVE «LES PETITES POUSES»

Présidente : LUIS-DECOUX Valérie

Contact : 04 67 78 69 25 - e-mail : lespetitespousses@orange.fr

Directrice : Mme FABRI Béatrice

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Structure multi accueil 0/4 ans... Agréée pour les enfants porteurs de handicap.

ESPOIR POUR UN ENFANT

Responsables :

Mme NATTA Gisèle: 04 67 78 20 48

Mme PASTRE Paule : 04 67 78 21 36

Mouvement d'aide et d'action directe à l'enfance en détresse

FCPE

Président : SERRANO Angel

Contact : 06 68 60 28 59 - e-mail : lours34@aol.com

Association de parents d'élèves

HEURES D'AMITIÉ

Présidente : Mme SCHROETTER Géraldine

Siège social : 25 Avenue du bois de Boulogne

Contact : 04 67 78 44 73

LE CHAT LIBRE

Présidente : STABILE Irène

Contact : 04 67 18 75 74 - 06 50 42 36 21 - mail : chatlibrebalaruc@yahoo.fr

Siège social : 9, route de Poussan - 34540 BALARUC LE VIEUX

Stérilisation et castration de chattes et chats errants ou abandonnés

LES FÉES CLOCHETTES

Présidente : ALFOS Michèle

4, Boulevard du Riverain

Contact : 04 67 78 27 37 - e-mail : michel.raja@wanadoo.fr

Social et culturel, travaux manuels, sorties, échanges. intervient à la demande des écoles et autres associations pour participer à certains projets

LIGUE CONTRE LE CANCER

Présidente : Mme Danny Bourdeaux

Contact : 07 67 78 20 14

Siège social : 2, place du marché - 34560 POUSSAN

MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE

Président : MASELLI Isabelle

Siège social : 1, rue des Horts - 34560 POUSSAN

Contact : 04 67 78 21 26 - e-mail : contact@mjc.poussan.com

Site : mjc.poussan.com - permanence : Lundi au vendredi 14h30/19h30
46 activités : Catalogue des activités à retirer sur place ou en Mairie.

LES MOTOS DE L'ESPOIR

Président : KERBIGUET Roland

Siège social : 2, place Éole - 34560 POUSSAN

Contact : 06 03 25 97 91 / 06 84 83 41 77

Site : www.lesmotosdelesoir.fr

Rassemblement de motos pour venir en aide aux enfants handicapés

PIERRES ET CHEMINS DE LA MOURE

Président : CAZENOVE Pierre

Siège social : 12, avenue de Maluzan - 34560 POUSSAN

Contact : 04 67 78 26 77 - mail : pierre.cazenove@sfr.fr

Sauvegarde et promotion du patrimoine vernaculaire des garrigues de la commune de Poussan

PLATEFORME

Présidente : GUÉRAL Gaëlle

Contact : 06 78 59 95 17 / 06 47 70 93 46

Mail : plateformeconcerts@live.fr

Organisation de concerts et de manifestations musicales : scène ouverte, fête de la musique.

POUR NOS ENFANTS-POUR NOTRE ÉCOLE

Président : ROCA David

Siège social : 26, rue de la salle

Contact : Annick 06 79 70 68 25 / 06 68 77 40 55 - Mail : annickal@wanadoo.fr

Fédération de parents d'élèves

RÉTRO POUSS AUTO

Président : GIUGLEUR Pascal

Siège social : 2, rue du Peyrou Haut

Contact : 04 69 66 58 57 - e-mail : leclub@retro-pouss-auto.fr

Site : www.retro-pouss-auto.fr/

Véhicules anciens, cours de mécanique, manifestations, rassemblement annuel : Festa de la locomocion

SECOURS CATHOLIQUE

Présidente : AGULLO Jeanne

Siège social : 1, rue Emile Loubet - 34560 Poussan

Contact : 04 67 78 20 49

Association caritative, braderie au bénéfice des personnes en difficulté

SECOURS POPULAIRE

Présidente : THIBAUD Claudine

Siège social : rue de l'avenir - 34770 GIGEAN

Contact : 09 65 19 92 80 - Mail : spfcomitegigean@orange.fr

aide matériel, sanitaire, médical, moral et juridique des personnes en difficulté

SUR LES AILES DU CHANT

Président : Mr MOUGIN Eric

6 chemin de Fonginescau

Contact : 06 83 45 02 50 - e-mail : nausica.m@aliceadsl.fr

Promotion de la poésie, de l'art vocal (tout style) et la danse

TÉLÉTHON «LES 24 HEURES DE POUSSAN»

Présidente : Mme VAN DE VELDE

Contact : 04 67 74 47 56/ e-mail : martine34vdv@orange.fr

Contact : Mme BUJON : 04 67 78 43 27 / e-mail : guy.bujon@free.fr

Contact : 04 67 78 20 48 / e-mail : ghislain-natta@cegetel.net

organisation de manifestations au bénéfice de l'AFM, TELETHON

UNION NATIONALE DES COMBATTANTS POUSSAN BOUZIGUES LOUPIAN

Président : M. PEYTAVI Jean-Claude

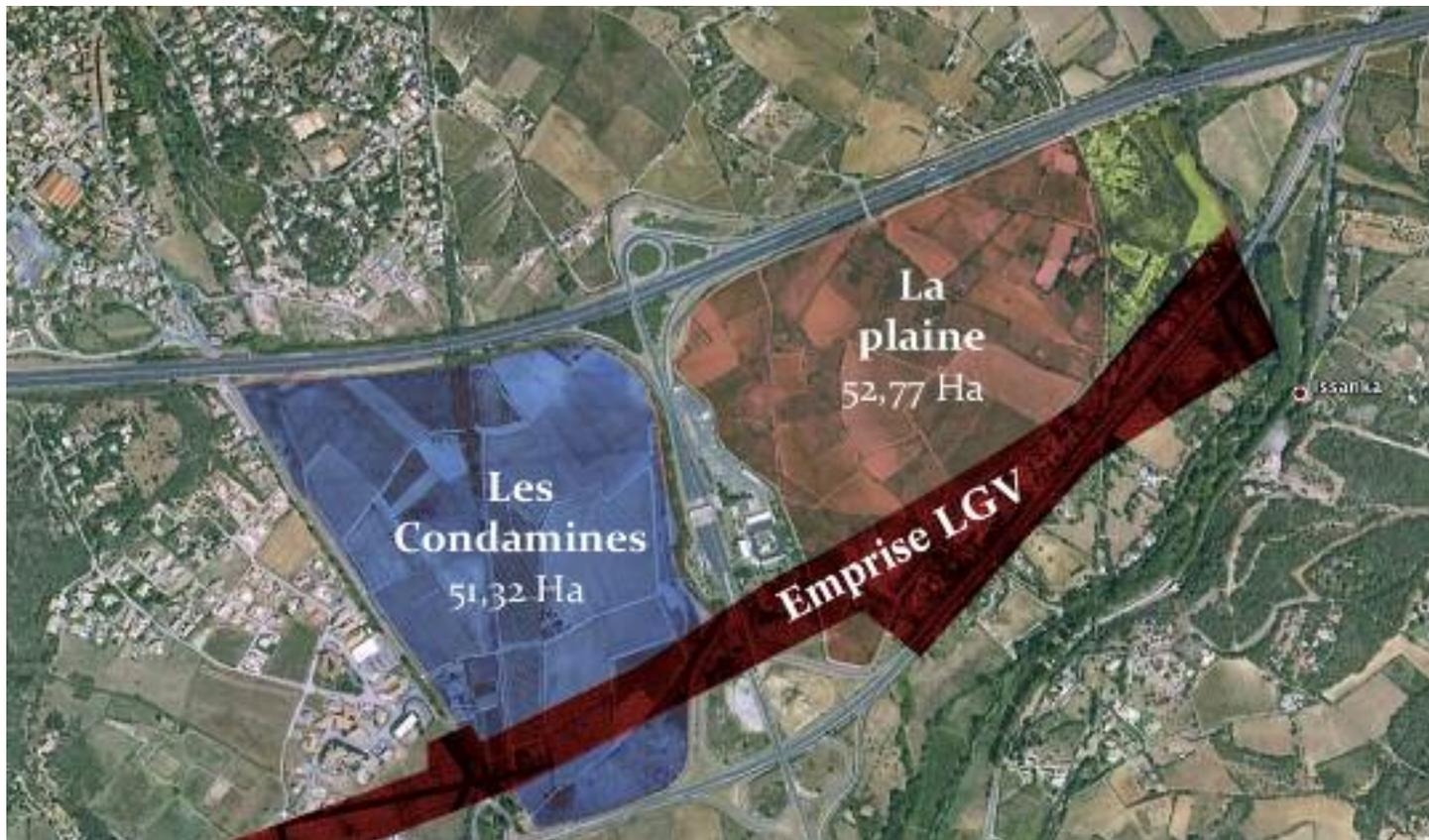
2, Place Cabrolous - 34560 POUSSAN

Contact : 04 30 17 53 16 - e-mail : jpeytavi@aol.com

Commémoration du devoir de mémoire des victimes des guerres

Désinformation et information

A grand renfort de tracts et d'articles de presse, le collectif «non à hinterland» communique de lourdes contre-vérités sur les obligations de la Mairie en termes d'information et leur prétendu irrespect.



La Région L.R. propriétaire du port de Sète propose de créer sur Poussan une zone logistique d'arrière-port sur les secteurs de la Plaine et des Condamines. Le Conseil Municipal de Poussan a voté à l'unanimité pour l'étude de faisabilité de ce projet.

Il est à noter qu'aucun de ces tracts n'énonce les renseignements qui ont été sollicités et l'usage qui devait en être fait.

Alors que les demandes formalisées avaient reçu les réponses autorisées par la législation, de nouveaux tracts ont été diffusés indiquant de manière fallacieuse : «*Nos demandes de renseignements ou de documents sont restés sans réponse que ce soit à votre niveau ou à celui du Président de la Région*» (tract du 31.05.2012)

Puisque le collectif a distingué à juste titre les deux entités, notre réponse s'en tiendra aux demandes que nous avons reçues et à la réponse que nous avons apportée.

A titre liminaire, il sera précisé qu'aucune demande n'est intervenue de la part du collectif qui n'a pas la personnalité morale, c'est-à-dire qu'il ne s'est pas

organisé juridiquement en association ou en toute autre forme permettant d'identifier un représentant légal, qui aurait le statut d'interlocuteur.

Par conséquent, toutes les demandes qui ont été reçues par la mairie émanaient de particuliers, se revendiquant du collectif. Elles étaient rédigées strictement sur le même modèle, seul le nom de l'expéditeur changeait.

C'est ainsi que la mairie a reçu un premier courrier en date du 8 novembre 2011, sollicitant non pas des informations sur la Zone d'Aménagement Différé, mais la communication du nom des propriétaires de certaines parcelles.

La mairie n'y a pas répondu car ces renseignements, s'ils sont communicables, peuvent être consultés sur le site www.cadastre.com.

D'autres demandes ont suivi les 18, 25 novembre, 10 décembre 2012.

Les pièces sollicitées étaient les suivantes :

- Toutes les pièces du dossier de la ZAD «*Les Condamines, la Plaine*»
- Le registre des acquisitions réalisées, prévu par l'article L 213-13 du CU
- Les données cadastrales suivantes pour chacune des parcelles incluses dans la ZAD :
 - La référence cadastrale
 - La superficie
 - La nature de la culture
 - L'existence de bâtiment
 - Le nom et l'adresse du propriétaire

Le 21 décembre 2011, l'un des pétitionnaires estimant ses droits à l'information bafoués a saisi la Commission d'Accès aux Documents Administratifs (CADA). Cette dernière, courant janvier 2012, a communiqué au pétitionnaire et à la mairie son avis, dont la teneur suit :

- La demande relative aux pièces du dossier ZAD est irrecevable car trop imprécise.

- Le registre des acquisitions est tenu à la disposition des administrés, il peut être communiqué.

- Sont communicables aux tiers les références cadastrales et l'adresse des propriétaires, la contenance des parcelles, la valeur locative cadastrale des immeubles, ainsi que les noms et adresse des titulaires de droits sur ces immeubles.

- Les renseignements relatifs à la nature des cultures et à l'existence de bâtiments ne sont pas communicables aux tiers.

La CADA précisait dans ce même courrier que dans l'hypothèse où ces renseignements étaient disponibles sur le site www.cadastre.gouv.fr, l'administration était dispensée de les communiquer.

A réception de cet avis, la mairie par courrier du 24 février 2012 :

- Transmettait au collectif l'arrêté préfectoral de la ZAD.

- Invitait ses membres à solliciter les informations dont elle ne disposait pas auprès des services de la Région Languedoc-Roussillon.

- Précisait que le registre des acquisitions était vide de toute mention.

- Communiquait l'adresse du site permettant d'obtenir les données cadastrales sollicitées.

Aucun courrier n'est intervenu en réponse dénonçant l'inaccessibilité de ce site.

Aucune demande de pièces autres que celles énoncées plus haut n'a été formalisée.

Cependant, alors que la position de la CADA ne pouvait être ignorée des membres du collectif qui l'avaient saisie, la campagne de désinformation a perduré. Le collectif a maintenu que la mairie n'avait pas transmis les informations demandées.

C'est donc à seule fin de provoquer un incident que le 20 avril 2012, les membres du collectif ont occupé la mairie, afin d'obtenir des informations :

- **que ses membres détenaient depuis février 2012**

- **qui étaient librement accessibles sur internet.**

Il est parfaitement plausible que tous les membres du collectif n'étaient pas eux-mêmes informés des obligations de la mairie en termes de communication des pièces et du fait qu'elles étaient remplies.

Comment expliquer sinon qu'ils aient renouvelé l'occupation de la mairie le 9 mai 2012 ? Ce qu'ils ont fait de manière agressive vis-à-vis du personnel qui s'est senti menacé.

C'est dans ces conditions qu'une plainte a été déposée pour «*entrave au service public et pour occupation illégale de la mairie*». L'illégalité du procédé réside dans le fait que les manifestants ont refusé de quitter les lieux après les heures d'ouverture, ce qu'a omis de relater l'article du midi libre du 27 mai 2012.

Se plaçant en victime, le collectif a relaté l'incident comme une riposte à sa demande d'information...

Le 31 mai 2012, un nouveau tract a circulé prétendant une fois encore que les demandes de documents étaient restées sans réponse. Il s'agit là d'une contrevérité flagrante; les préconisations de la CADA ont été respectées, ce que les pétitionnaires ne peuvent ignorer.

Alors, pourquoi diffuser de fausses informations ?

Pour maintenir un climat de suspicion, en se drapant de la feinte intention de «*mettre en commun les renseignements qu'ils pourraient obtenir sur une question qui concerne, par son impact non seulement Poussan, mais également les localités avoisinantes*» (tract du 31.05.2012)

Cette profession de foi ne résiste pas à

l'examen lorsqu'on constate que les documents sollicités n'avaient en rien vocation à renseigner le collectif sur l'avenir de la ZAD.

Ce ne sont pas en effet des données cadastrales qui permettent de se forger une idée sur le projet qui nous occupe.

Les données ont été sollicitées à seule fin de les détourner, et ce illégalement.

Les usagers ont — sans contestation possible — le droit d'obtenir des renseignements cadastraux qui demeurent publics. Ils ont en revanche l'interdiction de les utiliser à des fins commerciales ou politiques, sous peine de sanctions pénales.

Or, dès le 3 mai 2012, un tract a été diffusé aux propriétaires des parcelles identifiées par le collectif sur la base des renseignements communiqués selon les préconisations de la CADA. **Ils ont été utilisés à des fins politiques.**

Ainsi, il apparaît qu'il n'a jamais été question pour le collectif NAH d'informer la population, mais plutôt de la désinformer.

L'objet du présent article n'est pas de critiquer l'opposition qui a pu se former au projet de la ZAD. L'expression des incertitudes, des doutes, de l'insatisfaction face au manque de communication de la Région LR porteuse de ce projet est légitime.

S'exprimer est un droit. Mais il est assorti d'un devoir, celui de mener un débat loyal. Le dernier tract du 31 mai 2012 rappelle au Maire ses déclarations publiques du 3 juin 2005 :

«*En tant qu'élus, nous avons des responsabilités, celle de vous rendre compte des actions que nous engageons. La démocratie est l'affaire de tous. Encore faut-il que chaque citoyen puisse accéder à une information claire et précise.*»

A question claire, réponse claire. Nous avons tenu nos engagements.

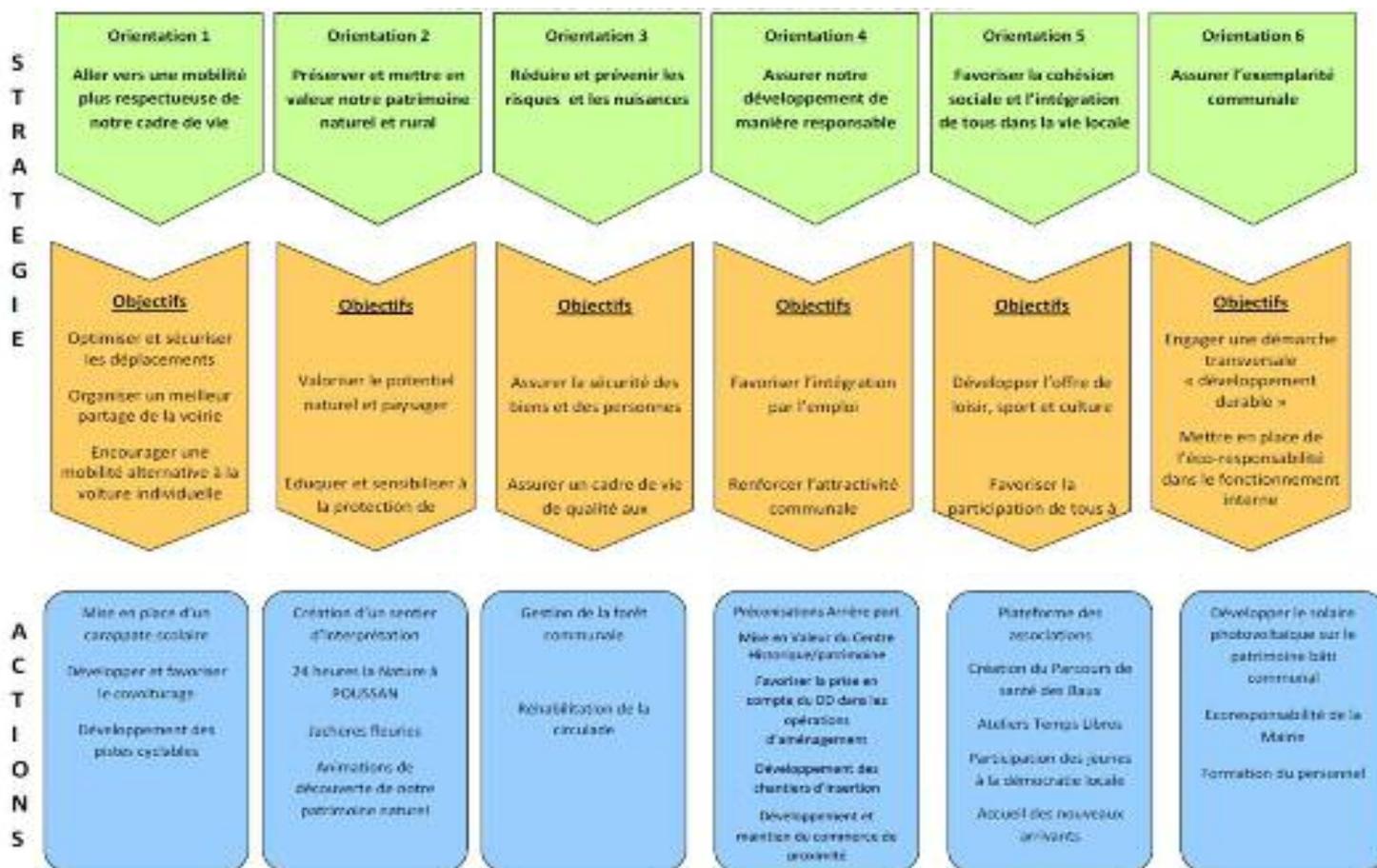
L'équipe municipale



Adoption de l'Agenda 21

Engagée dans un processus fort de Développement Durable, la Commune se dote en 2012 d'un Agenda 21. Fondé sur 6 grandes orientations stratégiques et 13 objectifs, l'Agenda 21 de Poussan a été adopté à l'unanimité au Conseil Municipal du 21 Mai 2012. L'Agenda 21 sera décliné en 23 actions permettant d'agir en faveur du développement durable sur la commune.

Programme d'action de l'Agenda 21 de Poussan



Candidature à la reconnaissance

Les différentes phases du travail accompli depuis 2009 ont abouti à la rédaction d'un document qui fait l'objet d'une demande de reconnaissance auprès du Ministère de l'éco-logie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire dans le cadre de l'appel à reconnaissance des projets de développement durable et Agendas 21 locaux pour la session 2012.

Venez participer !!!

L'Agenda 21 est donc un programme ambitieux et qui n'a pas vocation à être figé. Il se veut un outil de travail évolutif qui servira de base pour la mise en œuvre des actions. Le développement durable ne se décrète pas, il se construit collectivement. Les Poussannais sont invités à participer à la mise en œuvre du plan d'actions de l'Agenda 21 Poussan



Comment ?

Le programme d'actions Agenda 21 portera sur plusieurs années. Il sera mis en œuvre au plus vite, évalué régulièrement et ajusté si nécessaire, en partie avec les habitants. **Si vous souhaitez participer à la mise en œuvre des actions et à la commission de suivi, n'hésitez pas à contacter le Service Agenda 21.**

Tous les documents sont disponibles en mairie et sur le site internet de la mairie : www.ville-poussan.fr

L'Agenda 21 en action

Les 24 heures de la nature

Dans le cadre de l'Agenda 21 de Poussan, les écologistes de l'Euzière avaient proposé au public les 4 et 5 Mai 2012 à la Crique de l'Angle, un inventaire de la biodiversité locale. A la suite de ces journées riches de découverte du patrimoine naturel, un inventaire a permis d'enrichir les connaissances sur notre biodiversité locale et ainsi d'en appréhender sa richesse. Ce document est consultable sur le site de la mairie



Le parcours de santé des Baux



Dans le cadre de l'Agenda 21 et en réponse à des attentes citoyennes, un parcours de santé va être réalisé à proximité du complexe sportif. Les travaux ont débuté fin juin et il sera prochainement inauguré. D'une longueur d'environ 1,7 km Il sera composé de 9 agrès permettant la pratique d'une activité physique en plein air.

Les jachères fleuries et les haies mellifères.

Cette année les jachères ont à nouveau fleuri, et les abeilles sont là ainsi qu'une multitude d'insectes et de papillons. De nouveaux terrains ont été semés et l'expérience continue. Des arbres seront plantés à l'automne.



Tribune d'expression des Élus de la liste Poussan Autrement

Lors du conseil municipal du 2 avril 2012, Mr le Maire a affirmé avec aplomb qu'à son arrivée à la Mairie, en 2001, l'état des finances était catastrophique et que la commune avait l'interdiction d'emprunter.

Mr le Maire a la mémoire courte, puisque c'est lui-même qui avait mandaté un cabinet d'audit, qui avait juste affirmé le contraire....

En fait, Mr le Maire s'est tout simplement trompé de mandat. C'est en 2008, au début de son second mandat que la Chambre des Comptes a privé notre commune du recours à l'emprunt, car la situation depuis 2001, était effectivement devenue très préoccupante.

C'est donc bien la gestion du maire actuel qui a reçu plusieurs cartons jaunes et aurait même mérité le rouge.

Aussi, à défaut de pouvoir emprunter, Mr le Maire et son équipe ont vendu La Fontette et le stade de Maleska. Ils ont aussi prévu de faire passer la population du village à 10 000 habitants pour collecter plus d'impôts. Et après ?... ils vendront leur âme ?

Le bilan est sans appel ; le trou creusé dans les finances de la commune est incontestablement de la responsabilité du maire et de son équipe.

Et pendant ce temps, le village n'a jamais été aussi sale, les routes aussi délabrées, la vie municipale aussi désorganisée....

Il est quand même facile de penser qu'avec une gestion plus saine et plus rigoureuse, on n'en serait pas là aujourd'hui, et que le quotidien des poussanais serait plus agréable.

**Geneviève STORM,
Danielle NESPOULOUS,
Bernard BORDENAVE &
Grégory CLADERA**

UN ÉTÉ À POUSSAN

CALENDRIER DES ANIMATIONS JUILLET/AOÛT/SEPTEMBRE 2012

Juillet 2012



FÊTE NATIONALE

Vendredi 13 juillet

21h00 : Pl. de la mairie, retraite aux flambeaux
22h : Skate park, feu d'artifice
22h30 : halles, bal et vin à la française

Samedi 14 juillet

10h00 : halles, jeux pour les enfants
11h00 : brasucade offerte par la municipalité
20h30 : repas sur réservation
(Service Tourisme : 04 67 78 39 74)
12€ dont 1€ reversé à la Ligue contre le cancer)
22h Lâcher de montgolfière

TOUR DE FRANCE

Samedi 14 juillet

Passage du tour de France par la RD 612. Rd Pt Frontignan/Sète : caravane 14h30, course 16h30.

VISITE NOCTURNE

Mercredi 18 juillet

Visite nocturne théâtralisée de Poussan.
Départ 21h au service tourisme
Animations faites par la compagnie du Strapontin.
Renseignement : 04 67 78 39 74

PÉTANQUE

Jeu 19 juillet

Concours des commerçants
Jardin Public à partir de 9h

FIESTA POUSSAN

samedi 21 juillet - 20h30

Musiques du monde - concert gratuit
cave coopérative
ASTAN KIDA (Mali) / LOS PATA E CUMBIA (Chili)

FÊTE LOCALE

Vendredi 27 juillet

Place de la mairie - 21h : ULTIMA

Samedi 28 juillet

Place de la mairie - 21h : NEWZIK

Dimanche 29 juillet

Place de la mairie - 21h : NUIT BLANCHE

Août 2012

PÉTANQUE

Jeu 9 et vendredi 10 août

Grand prix de la ville

Jardin Public et complexe sportif à partir de 9h



FESTA DE LA LOCOMOCION

Dimanche 12 août

Rassemblement de véhicules anciens
Place de la Mairie

VISITE NOCTURNE

Mercredi 17 août

Visite nocturne théâtralisée de Poussan.
Départ 21h au service tourisme
Animations faites par la compagnie du Strapontin.
Renseignement : 04 67 78 39 74

Septembre 2012

PÉTANQUE

CHALLENGE CLAUDE TOURIER

Samedi 1^{er} et dimanche 2 septembre

Samedi à partir de 9h30
et dimanche à partir de 9h
au complexe sportif

RENTREE SCOLAIRE

mardi 4 septembre à partir de 9h

pour les écoles maternelles et élémentaires
(voir horaires et jours pour les 1^{ères} années de maternelle)

Ecole maternelle Les Baux : 04 67 78 21 84

Ecole élémentaire Les Baux : 04 67 78 20 95

Ecole maternelle et élémentaire V. Hébert :
04 67 18 60 25

ALAE

Reprise dès le 4 septembre

Renseignements et inscriptions

Ecoles Les Baux : 04 67 43 78 44

Ecole V. HEBERT : 04 67 18 60 29

PÉTANQUE

CONCOURS ET CHALLENGE DES PRESIDENTS

Samedi 8 et dimanche 9 septembre

Jardin public à partir de 9h

FORUM DES ASSOCIATIONS

Samedi 8 septembre 9h-13h

Halles de Poussan

ATELIER THEATRE

Cie du strapontin

Mercredi 12 septembre à 19h30

Réunion d'information et d'inscription

Tél. 04 67 18 16 24

compagniedustrapontin@hotmail.fr

EXPOSITION

ARANCHA TEJEDOR

Vernissage vendredi 14 septembre

à 18h30

Visite du 14 au 30

Septembre tous

les jours de 17h à

20h (sauf le lundi)

- Foyer des campagnes

Renseignements :

04 67 18 35 94 / 06 81 31 48 24

culture@ville-poussan.fr

LES AILES DU CHANT

samedi 22 septembre à 19h00

Salle de spectacle Paul Vilalte

Soirée poétique

Entrée : 3 €

Renseignement réservations : 06 83 45 02 50

CINEMA

Jeu 27 septembre à 14h30

Salle de spectacle Paul Vilalte

Entrée : 3,50 €

THÉÂTRE

« 12 hommes en colère » Cie Malampia

Samedi 29 septembre - 21 H

Le strapontin accueille son premier spectacle de l'année. entrée : 7 et 5 €

Renseignement réservation : 04 67 18 16 24

compagniedustrapontin@hotmail.fr

